

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 28/08/2009

L'an deux mil neuf le vingt huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, TESSIER Monique MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, POULLE Jean-Bernard

Absent(e)s excusés : ORTILLON Patrice

Absent(e)s : BROCHERIOU Isabelle, VIVION Fabienne, CHANTEBEL Dominique

Absent(e)s ayant donné procuration : PLOU Peggy à TRYSTRAM Antoine, PORTE THEKIAN Laurence à Jean-Bernard POULLE, RAVISE Marie-Claude à Monique BILLON, DUBOIS Jean-Claude à Michel CHAUVEAU

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 10
- Votants : 14

Date de convocation : 24/08/2009

Date d'affichage : 24/08/2009

A été nommé secrétaire : Michel CHAUVEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

2. Administration Générale –

- a. Espace Jeunes Périscolaire – Tarifs rentrée scolaire 2009/2010
- b. Service Public de l'Assainissement Collectif – Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service
- c. Programme 2009 – Répartition 2008 des recettes procurées par le relèvement des amendes de police relatives à la circulation routière – Acceptation de subvention Préfectorale

3. Personnel –

- a. Création d'un poste d'Agent Technique de 2^{ème} classe
- b. Modification du temps de travail d'un Agent Technique de 2^{ème} classe
- c. Attribution d'une prime pour le pré apprenti
- d. Journée de solidarité 2010

4. Urbanisme –

- a. Reprises de voirie
- b. Vente d'un terrain à la commune

5. Finances – Décisions Modificatives

6. Rapport des commissions

7. Intercommunalité

8. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h45.

1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Administration Générale –

a. Espace Jeunes Périscolaire – Tarifs rentrée scolaire 2009/2010

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement, les cartes de garderie sont de 3 types :

- Une carte de 10 demi heures à 11 € (soit 1,10 € la demi heure)
- Une carte de 20 demi heures à 18,50 € (soit 0,92 € la demi heure)
- Une carte de 45 demi heures à 37 € (soit 0,82 € la demi heure)

Monique BILLON précise que le nombre d'enfants à la garderie n'est pas encore connu mais s'approche de 45 enfants au maximum.

La carte de 20 demi heures étant très peu utilisée par les usagers de la garderie, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de mettre en place deux types de cartes garderie et de modifier les tarifs comme suit : une carte de 15 demi heures à 15 € (soit 1 € la demi heure) et une carte de 45 demi heures à 37 € (soit 0,82 € la demi heure).

b. Service Public de l'Assainissement Collectif – Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, dans son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Indre-et-Loire, assistant auprès de notre commune, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du prix ne provient pas d'une hausse du prix de l'eau mais d'un accroissement des taxes, notamment celles relatives à la pollution de l'eau et à la modernisation du réseau de collecte.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de Semblançay

c. Programme 2009 – Répartition 2008 des recettes procurées par le relèvement des amendes de police relatives à la circulation routière – Acceptation de subvention Préfectorale

Monsieur le Maire expose qu'au cours de sa séance du 18 juin 2009, le Conseil Général a arrêté la liste des communes appelées à bénéficier d'une subvention prélevée sur le crédit global affecté, au titre de 2008 et des reliquats 2007, aux collectivités de moins de 10 000 habitants du département d'Indre-et-Loire, si du moins elles s'engagent, dans les délais prévus, à réaliser les travaux ayant justifié leur inscription sur cette liste.

Suite au dépôt de notre dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, la commune de Semblançay a été retenue dans cette répartition pour l'aménagement et la mise en sécurité de l'accès menant à la nouvelle école maternelle afin de sécuriser les élèves et ce pour un montant de 1 698,01 €.

Afin de permettre à la Préfecture d'Indre-et-Loire de procéder au versement de la subvention dans les meilleurs délais, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de cette subvention et sur la réalisation des travaux. Compte tenu des règles d'annualité, tout retard risquerait de compromettre le versement des sommes durant l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'acceptation de cette subvention et sur la réalisation des travaux.

3 – Personnel –

a. Création d'un poste d'Agent Technique de 2^{ème} classe

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au travail fourni au niveau de l'organisation du service de restauration, il s'avère nécessaire de créer un poste d'Agent Technique de deuxième classe à temps non

complet (auparavant poste pourvu par un contractuel) afin d'assurer l'efficacité du service à table au sein de la cantine. Cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 10 heures.

Monique BILLON précise que l'ensemble des horaires a été revu et deux personnes supplémentaires sont présentes lors du service afin de permettre un meilleur accompagnement des enfants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 8,09/35^{ème}, de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2006-1961 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques et d'inscrire les sommes nécessaires au budget au chapitre 012.

b. Modification du temps de travail d'un Agent Technique de 2^{ème} classe

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu de la nouvelle organisation du service de restauration scolaire, il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de travail d'un agent technique de deuxième classe au sein du service de restauration scolaire afin d'assurer l'efficacité du service à table au sein de la cantine. Cet agent, qui effectuait auparavant 10,38/35^{ème}, est favorable à une augmentation de son temps de travail et le nombre d'heures proposé est de 24 heures par semaine soit 19,42/35^{ème}

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier un poste d'Adjoint Technique afin de passer de 10,38/35^{ème} à 19,42/35^{ème} et d'inscrire les sommes nécessaires au budget au chapitre 012.

c. Attribution d'une prime pour le pré apprenti

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur l'attribution d'une prime de 100,00 € pour l'année 2009, au prorata de la présence dans la commune, en faveur du pré apprenti de la Commune de Semblançay.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une prime au pré apprenti au prorata de sa présence au sein de la Commune.

d. Journée de solidarité 2010

Monsieur le Maire expose que suite à la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité et à la restauration du Lundi de Pentecôte en jour férié, les collectivités territoriales doivent délibérer de nouveau sur les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

La loi du 16 avril 2008 prévoit trois modalités différentes pour la mise en œuvre de la journée de solidarité :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail
- Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées (à l'exclusion des congés annuels)

Jean-Michel MATHIEU demande quelle est la conséquence financière de cette Journée de Solidarité.

Monsieur le Maire explique que la collectivité territoriale reverse 0,3 % des charges sociales annuelles à l'Etat dans le cadre de la Journée de Solidarité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer au Comité Technique Paritaire les modalités suivantes :

- Pour les agents à temps non complet annualisé, les heures de travail relatives à la journée de solidarité seront ajoutées à leurs heures à devoir à la collectivité (au prorata du nombre d'heures travaillées par jour).
- Pour les agents à temps complet, ils travailleront le Lundi de Pentecôte.
- Si le Comité Technique Paritaire émet un avis favorable, les modalités s'appliqueront dès l'année 2010.

a. Reprises de voirie

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de reprendre certaines voiries dans le domaine public. Il rappelle que généralement lorsqu'un lotissement se construit une convention de reprise de voirie est signée avec la Mairie. Aujourd'hui, la Mairie souhaite procéder à un travail de fond sur les reprises de voirie dans le domaine public.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De reprendre les voiries suivantes dans le domaine public :

- Lotissement des Limbes comme décidé lors du Conseil Municipal du 27 mars 1998 : "*La Commune reprendra la voirie dans le domaine public, un an après son état d'achèvement*".
- Régularisation d'une situation antérieure sur la parcelle cadastrée E 240.
- Régularisation d'une situation antérieure au lotissement "François Rabelais".

D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger les actes administratifs s'y afférant et Madame le Première Adjointe à signer les dits actes.

b. Vente d'un terrain à la commune

Monsieur le Maire indique qu'une proposition de vente de terrains a été enregistrée auprès de la commune – parcelle cadastrée G 92 pour un montant de 30 000,00 € net vendeur (frais de bornage et clôture à la charge de la commune). Il précise que cette parcelle est située à proximité du lotissement Delahaye et que cette proposition pourrait être intéressante dans un projet plus global incluant d'autres terrains. L'intérêt serait d'entrer en discussion avec Touraine Logement.

La proposition retient l'attention du Conseil Municipal mais celui-ci ne souhaite pas donner de réponse définitive sans avoir connaissance des propositions connexes au projet global.

5 – Finances – Décisions Modificatives

a. Subvention aux associations

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention exceptionnelle pour la section jeunes sapeurs pompiers du Pays de Racan est arrivée en Mairie. Celle-ci concerne l'organisation d'un cross départemental sur la Commune de Semblançay sur le domaine de la Source. A cette occasion, l'association sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle du montant de son choix.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à la section jeunes sapeurs pompiers du Pays de Racan un subvention d'un montant de 100,00 €.

b. Décision Modificative n°5 – Budget Général de la Commune de Semblançay

Monsieur le Maire commence par la partie fonctionnement du budget général, il expose que :

La commune enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :

| | | |
|---------|---------------------------------------|----------|
| R 6091 | RRRO sur achats de matières premières | 99,62 € |
| R 70323 | Concessions dans les cimetières | 350,55 € |
| R 7484 | Dotations de recensement | 168,00 € |
| R 7488 | Autres attributions et participations | 283,33 € |

La commune relève des dépenses de fonctionnement non utilisées :

| | | |
|---------|--|------------|
| D 60633 | Fournitures de voirie | 3 000,00 € |
| D 61523 | Voies et réseaux | 2 000,00 € |
| D 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations | 2 400,00 € |

Il est proposé d'extraire une partie des dépenses imprévues

| | | |
|-------|--------------------|------------|
| D 022 | Dépenses imprévues | 1 000,00 € |
|-------|--------------------|------------|

Il est proposé d'affecter ces recettes supplémentaires, ces non-dépenses ainsi qu'une partie des dépenses imprévues (pour un montant de 9 301,50 €)

| | | |
|---------|---------------------|------------|
| D 60621 | Combustibles | 1 000,00 € |
| D 6156 | Maintenance | 2 000,00 € |
| D 6226 | Honoraires | 1 000,00 € |
| D 6232 | Fêtes et cérémonies | 2 000,00 € |

| | | |
|---------|----------------------------|------------|
| D 63512 | Taxes foncières | 1 050,00 € |
| D 6236 | Catalogues et imprimés | 950,00 € |
| D 6262 | Frais de télécommunication | 301,50 € |
| D 62322 | Fêtes personnes âgées | 1 000,00 € |

Virement à l'investissement

| | | |
|-------|--------------------------------------|------------|
| D 023 | Virement à la section Investissement | 1 426,00 € |
| R 021 | Virement du fonctionnement | 1 426,00 € |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°5 du Budget Général de la Commune de Semblançay

c. Achat d'un véhicule utilitaire IVECO tribenne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'ancien camion benne par l'achat d'un véhicule. Après avoir reçu diverses propositions, il est proposé d'acquérir un utilitaire IVECO tribenne d'un kilométrage de 62 020 kms pour un montant de 16 146,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer l'actuel camion par celui décrit ci-dessus et d'inscrire au budget d'investissement les crédits nécessaires.

d. Décision Modificative n°6 – Budget Général de la Commune de Semblançay

Monsieur le Maire poursuit avec la section d'investissement

La commune enregistre des recettes d'investissement supplémentaires :

| | | |
|---------|---------------------------------------|--------------|
| R 1342 | Amendes de police | 1 698,01 € |
| R 1313 | Subventions d'équipements département | 7 762,00 € |
| R 10222 | FCTVA | 258 290,90 € |
| R 1316 | Subventions d'équipements autres EPL | 11 751,29 € |
| D 022 | Dépenses imprévues | - 1 426,00 € |

Il est proposé d'extraire les dépenses imprévues :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Opération n°01 – Non affecté | 11 500,00 € |
|------------------------------|-------------|

La commune relève des dépenses d'investissement supplémentaires :

Il est proposé d'affecter ces recettes supplémentaires ainsi qu'une partie des dépenses imprévues (pour un montant de 291 002,20 €) :

| | |
|--|---------------|
| Opération n°94 – ECOLE MATERNELLE | |
| Remboursement prêt relais | 250 000,00 € |
| Travaux | 24 851,29 € |
| Opération n°95 – ZAC de Dolbeaux | |
| Etude | - 13 100,00 € |
| Opération n°41 – VOIRIE | |
| Impasse des Ecoles | 4 500,00 € |
| Rue des AFN | 9 030,91 € |
| Opération n°88 – GROS ET PETITS MATERIELS | |
| Camion | 16 146,00 € |
| Opération n°80 – INFORMATIQUE | |
| Matériels divers | 1 000,00 € |
| Opération n°99 – Restauration de la grange | |
| R 1322/99 Subvention Etat | - 23 527,87 € |
| R 1641/99 Emprunts | - 87 950,00 € |
| D 2315/99 Immobilisation en cours, installations | 111 477,87 € |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°6 du Budget Général de la Commune de Semblançay.

e. Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajuster deux opérations du budget assainissement :

| | | |
|---------|---|------------|
| 2152/17 | Travaux voirie – Opération réseaux Renardières | + 795,00 € |
| 2158/16 | Autres installations techniques – Opération Postes de relevage | - 795,00 € |

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement tel que présenté ci-dessus

6 – Rapport des commissions

Patrick DUBREUIL explique que les travaux de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle sont achevés et en profite pour féliciter l'agent communal qui a réalisé l'ensemble de ces travaux (réfection des salles et des sanitaires). Après la trêve estivale, les travaux du logement social au Serrain vont reprendre, notamment en commençant par la pose des fenêtres ainsi que la mise en place du tout à l'égout. Pour finir, il indique que la mairie est en attente des derniers devis pour les travaux de la grange.

Monique BILLON indique que le centre de loisirs d'été a accueilli plus d'enfants que l'année précédente. Dans l'ensemble, les enfants et parents ont été satisfaits, quelques critiques ont été émises sur la faible variété des activités.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie souhaite vivement le maintien du Centre de Loisirs et demande ce qu'il advient de la mise en place des centres du mercredi puisqu'il existe une véritable demande au sein de la Commune.

Monique BILLON répond que l'association est en phase de recrutement d'un directeur pour le centre et mène parallèlement sa réflexion sur les mercredis.

Monique TESSIER indique que la Gazette des Associations arrivera bien le mardi 1^{er} septembre dans les boîtes à lettres des Semblancéens. Par ailleurs, la prochaine Gazette paraîtra fin septembre – début octobre. En environnement, elle signale la mise en place de l'arrosage automatique dans certains massifs pour augmenter la qualité de l'arrosage et rationaliser la consommation d'eau.

Michel CHAUVEAU se fait l'écho de critiques d'habitants sur la présence de mauvaises herbes sur les trottoirs ainsi que sur l'entretien du cimetière.

Monsieur le Maire explique que la Mairie est consciente du problème et mentionne que cette situation est due, en partie, au départ de notre agent et à son remplaçant qui ne maîtrise pas encore la commune. Il termine en soulignant que la mairie est toujours en phase de recrutement.

Jean-Michel MATHIEU signale qu'une réunion du Conseil Municipal des Jeunes se déroulera le mercredi 9 septembre prochain en Mairie.

Jean-Bernard POULLE revient sur la saison des Scénoféeries de Semblançay marquée par le décès de Michel BODE. Cette année plus de 12 300 spectateurs sont venus assister aux 13 représentations. Il explique que le week-end du 29 et 30 août est riche en animations sur Semblançay : le Serrain en fête, les Régates de Semblançay et le tournoi Fair Play à Neuillé Pont Pierre. Il rappelle aussi que la brocante du Cercle d'Animation Rural se tiendra le dimanche 13 septembre prochain.

7 – Intercommunalité

Michel CHAUVEAU indique que les travaux de la route de Beaufoux sont actés par la Communauté de Communes mais pas en enrobé sur la totalité.

Jean-Claude DUBOIS annonce que les travaux de la Zone du Piloris ont repris. Il explique que les travaux de la rue des AFN ont commencé et rappelle que la rue de Beaulieu sera également refaite.

Monsieur le Maire poursuit sur les problèmes de subventions de la Zone Polaxis. Il précise que la salle de Rouziers sera terminée à la fin de l'année. Enfin, en ce qui concerne les suites du vandalisme de la Salle des Sports, les experts vont donner leur accord pour commencer les réparations. Il rappelle également à

l'ensemble du Conseil que samedi 5 septembre Monsieur le Préfet vient inaugurer l'école maternelle et que le banquet de nos aînés aura lieu le samedi 3 octobre prochain.

8 – Questions diverses

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le lundi 12 octobre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22h45.

Les Conseillers,

Le Maire,